



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 octobre 2005,

<p><b>AXA COMMUNIQUE LE PRIX DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS EMISES DANS LE CADRE DE SON OPERATION D'ACTIONNARIAT SALARIE 2005 (SHAREPLAN 2005)</b></p>
---

Le prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié (Shareplan 2005) a été arrêté par le Directoire du 21 octobre 2005.

Ce prix de souscription est basé sur un cours de référence égal à la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'action AXA sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. sur une période de 20 jours de Bourse entre le 23 septembre 2005 et le 20 octobre 2005 inclus.

*Dans le cadre de l'offre classique*, pour l'ensemble des pays (y compris Allemagne), le prix de souscription est égal à 80% du cours de référence (ou sa contre-valeur dans la devise locale),

**soit 18,07 euros**

*Dans le cadre de l'offre à effet de levier*, pour l'ensemble des pays (hors Allemagne), le prix de souscription est égal à 82,5% du cours de référence (ou sa contre-valeur dans la devise locale),

**soit 18,63 euros**

Pour l'Allemagne, *dans le cadre de l'offre à effet de levier*, le prix de souscription est égal à 100% du cours de référence,

**soit 22,58 euros**

Les informations qui suivent sont un rappel des conditions générales de cette opération d'actionnariat salarié :

## EMETTEUR

AXA, classification sectorielle Footsie :

Groupe économique : 80 Société financière,

Secteur : 83 Assurance,

Sous-secteur : 839 Assurance/Autre.

## OBJECTIF DE L'OPÉRATION

Le Groupe AXA propose depuis plusieurs années à ses collaborateurs, tant en France qu'à l'étranger, de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Le Groupe AXA souhaite ainsi renforcer le lien existant avec ses collaborateurs et les associer étroitement aux développements et aux résultats futurs du Groupe.

L'opération 2005, intitulée « Shareplan 2005 », se déroulera dans 28 pays et concernera environ 90.000 collaborateurs, à qui seront proposées, dans la plupart des pays, une offre classique et une offre dite à effet de levier.

## TITRES OFFERTS

- Date d'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte : 20 avril 2005.
- Dates de décisions du Directoire : le 27 juin 2005 et le 21 octobre 2005.
- Type de titre, nombre maximal : Conformément aux dispositions (i) de la 24<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 20 avril 2005, et (ii) de la décision du Directoire du 27 juin 2005, l'opération présentera les caractéristiques suivantes :
  - Emission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription dont le prix de souscription est égal à :
    - *dans le cadre de l'offre classique*, pour l'ensemble des pays (y compris Allemagne) : 80% du Cours de Référence (ou sa contre-valeur dans la devise locale),
    - *dans le cadre de l'offre à effet de levier*, pour l'ensemble des pays (hors Allemagne) : 82,5% du Cours de Référence (ou sa contre-valeur dans la devise locale), et pour l'Allemagne : 100% du Cours de Référence.
  - Le nombre maximum d'actions pouvant être émises dans le cadre de cette opération s'élève à 65.502.183 actions, correspondant à une augmentation de capital de 150 millions d'euros nominal.
  - Les actions nouvelles créées porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Bénéficiaires de l'émission réservée : les bénéficiaires de l'offre, sauf spécificités locales, sont:
  - les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée avec une ou plusieurs sociétés du périmètre, présents à l'effectif au jour d'ouverture de la période de souscription, disposant à cette date d'une ancienneté de 3 mois minimum acquise en continu ou en discontinu sur la période du 1er janvier 2004 au premier jour de la période de souscription, conformément à l'article L. 444-4 du Code du Travail, sous réserve de dispositions légales locales plus contraignantes.
  - ainsi que les anciens salariés des Sociétés Eligibles, retraités ou préretraités de ces sociétés, à la condition qu'ils disposent d'un compte avec des avoirs dans un ou plusieurs Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) du Plan International d'Actionnariat de Groupe (PIAG) ou du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe (PEEG) d'AXA, au moment de la souscription.
- Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription : émission sans droit préférentiel de souscription.
- Modalités de souscription :
  - Pour l'offre classique en France et dans le reste du monde (hors Etats-Unis et Italie), les actions seront souscrites par des fonds communs de placement d'entreprise dont les salariés recevront des parts. Les porteurs de parts exerceront leurs droits de vote directement aux assemblées générales d'AXA, sauf les porteurs de parts au Japon qui pour des raisons fiscales, continueront à exercer leur droit de vote indirectement (au travers du conseil de surveillance du FCPE). Aux Etats-Unis et en Italie, les actions seront souscrites directement par les salariés et inscrites en compte nominatif. Ils exercent directement leurs droits de vote.
  - Pour l'offre à effet de levier en France et dans le reste du monde (hors Etats-Unis), les actions seront souscrites par des fonds communs de placement d'entreprise dont les salariés recevront des parts. Les porteurs de parts exerceront leur droit de vote directement aux assemblées générales d'AXA, sauf les porteurs de parts au Japon qui pour des raisons fiscales, continueront à exercer leur droit de vote indirectement (au travers du conseil de surveillance du FCPE). Aux Etats-Unis, les actions sont souscrites directement par les salariés et inscrites en compte nominatif. Ils exercent directement leurs droits de vote.
- Plafond de souscription : en application de l'article L.443-2 du Code du travail, les versements annuels des Salariés Eligibles aux plans d'épargne auxquels ils participent ne peuvent excéder plus d'un quart de leur rémunération annuelle brute ou des pensions reçues au titre de l'année (cette limite peut être plus faible en vertu de réglementations locales plus contraignantes). Le plafond d'investissement pour la formule avec effet de levier, dans la limite du quart de la rémunération brute annuelle du souscripteur, est calculé après prise en compte de l'apport complémentaire de la banque.

- Blocage des actions : Les salariés éligibles devront conserver les parts du fonds, ou les actions détenues directement pendant une durée d'indisponibilité légale de cinq ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2010 en France, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour le reste du monde et jusqu'au 31 décembre 2010 en Belgique, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

## CONDITIONS D'EXERCICE DES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Parité d'échange d'exercice ou de conversion, prix d'exercice et prix de rachat pour l'offre à effet de levier en Allemagne :

- le cours de souscription des actions à bons de souscription d'actions sera égal au Cours de Référence. A chaque action émise sera assortie 0,9203 bon de souscription d'actions, chaque bon donnant droit par exercice à la souscription d'une action au Cours de Référence;
- la date de maturité des bons est le 1er juillet 2010, sauf cas de déblocage anticipé.

## CALENDRIER DE L'OPERATION

- Période de fixation du prix de référence : du 23 septembre 2005 (inclus) au 20 octobre 2005 (inclus). Des opérations de couverture relatives à l'offre à effet de levier ont été conduites durant cette période par un établissement financier et pourraient continuer à être menées ultérieurement pendant toute la durée de l'opération.
- Période de souscription : *a priori* du 2 novembre 2005 (inclus) au 21 novembre 2005 (inclus) pour l'ensemble des pays (hors Belgique), et du 2 novembre 2005 (inclus) au 2 décembre 2005 (inclus) pour la Belgique.
- Date de l'augmentation de capital : *a priori* le 23 décembre 2005.

## COTATION (ou) INSCRIPTION :

L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. (Code Euroclear France : 12062) et au New York Stock Exchange sous forme d'*American Depositary Shares* (ADS), un ADS représentant une action AXA, sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital prévue *a priori* le 23 décembre 2005 et interviendra au plus tard le 31 décembre 2005, sur la même ligne que les actions existantes.

## AUTRES INFORMATIONS

Les règlements des fonds communs de placement d'entreprises (FCPE) ont reçu l'agrément de l'AMF le 13 septembre 2005.

L'opération se déroulera en France ainsi que dans certains pays étrangers et y compris aux Etats-Unis où l'offre a été enregistrée auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») dans un Form S-8 enregistré le 20 septembre 2005 sous le numéro 333-128-450.

## **MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS D'INFORMATION**

L'ensemble des documents d'information liés à l'offre Shareplan 2005 sont disponibles sur simple demande des bénéficiaires auprès d'AXA mais aussi consultables directement sur les sites intranet d'AXA et le site sécurisé [www.capeasi.com](http://www.capeasi.com) de la société de gestion AXA Epargne Entreprise.

## **CONTACT SALARIES**

Pour toute question relative à la présente offre d'actions, les Bénéficiaires de l'offre pourront s'adresser à leur Direction des Ressources Humaines

Ce communiqué de presse est disponible sur le site internet d'AXA : [www.axa.com](http://www.axa.com)

\* \*  
\*

## **À propos du Groupe AXA**

Le Groupe AXA est un leader mondial de la Protection Financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. AXA a publié un montant d'actifs sous gestion de 935 milliards d'euros au 30 juin 2005, un chiffre d'affaires de 67 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 2 640 millions d'euros pour l'exercice 2004. AXA a publié un chiffre d'affaires de 37 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 1 761 millions d'euros, en normes IFRS, au premier semestre 2005. L'action AXA est cotée à la Bourse de Paris sous le symbole AXA. Aux Etats-Unis, l'American Depository Share (ADS) AXA est cotée au NYSE sous le symbole AXA.

\* \* \*  
\*

### **Communication Financière :**

Matthieu André : +33.1.40.75.46.85  
Marie-Flore Bachelier : +33.1.40.75.49.45  
Caroline Portel : +33.1.40.75.49.84  
Emmanuel Touzeau : +33.1.40.75.49.05

### **Relations Presse :**

Christophe Dufraux : +33.1.40.75.46.74  
Rebecca Le Rouzic : +33.1.40.75.97.35  
Clara Rodrigo : +33.1.40.75.47.22

**AVERTISSEMENT :**

Les titres de la société AXA sont cotés à Paris et à New York sous forme d'ADS.

Avertissement pour les investisseurs américains : L'offre aux Etats-Unis est enregistrée dans un Form S-8 le 20 septembre 2005 auprès de la SEC, sous le numéro 333-128-450.

A l'extérieur de la France, ce communiqué de presse n'est produit qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre d'achat de valeurs mobilières. Ce communiqué ne devrait pas être distribué dans les pays suivants: Arabie Saoudite et Portugal, où l'introduction de Shareplan 2005 est soumise à l'approbation préalable des autorités compétentes.

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs d'AXA et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations ; cet écart peut également exister par rapport aux résultats déjà publiés par AXA. De tels risques et incertitudes comprennent notamment les conséquences d'éventuels événements catastrophiques tels que des actes de terrorisme. Prière de se référer au rapport annuel d'AXA, Formulaire 20-F, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, ainsi qu'au Document de référence d'AXA pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA.